

INSTRUCTION AU RESEAU

Type d'instruction : ☐ C ☐ LR ☒ IT

Date de publication : 26/06/2025

Número de l'instruction : IT-2025-129

Concours national « La Laïcité en action ! »

Résumé : La présente information technique fixe les modalités du concours national « La Laïcité en Action ! ». Ce concours a pour objectif de valoriser et récompenser les meilleures actions ou initiatives de promotion de la laïcité mises en œuvre par les partenaires de la branche famille.

Emetteur :

Direction : Direction de la Protection des droits
Département / pôle : Valeurs de la République

A l'attention de :

Mesdames, Messieurs les Directeurs des caisses
d'Allocations familiales.

Référents à contacter :

Responsable Mission valeurs de la république

Informé(s) :

Référents Laïcité
Référents Prévention de la radicalisation

Organismes destinataires : ☒ Caf ☐ Caisses multibranches ☐ Centre de Ressources

☐ -Autres : -Cnaf

☐ Caf pivots ☐ Caf adhérentes

Champ d'application : ☒ Métropole ☒ DOM ☒ Mayotte

Processus de rattachement : M5 - Accompagner, maintenir et développer l'activité des partenaires d'action sociale

Diffusion : ☒ Diffusion réseau ☐ Diffusion caf.fr ☐ Communicable loi CADA

Texte(s) de référence :

○ [Texte(s) de référence – loi, article, décret, instruction réseau...]

Documents abrogés ou modifiés :

○ [Liste des documents]

Action(s) à réaliser & échéances :

○ [Action(s) à réaliser] + [Échéances]

☐ Pour application ☐ Pour recommandation ☒ Pour information

Mots-clés :

Concours partenaires, Laïcité, valeurs de la République

Nombre de page(s) : 4

Nombre et liste des annexes : 11

- Règlement du concours « la laïcité en action »
- Bulletin de participation
- Formulaire de candidature, catégorie 1 : outils et supports
- Formulaire de candidature, catégorie 2 : actions et initiatives
- Emailing à compléter
- Proposition de post pour les réseaux sociaux
- Signature V1
- Signature V2
- Visuel-réseaux sociaux
- Grille de notation
- Fiche d'appréciation de la Caf

Applicable à compter du : 26/06/2025

Applicable jusqu'au : 11/12/2025



32 avenue de la Sibelle
75685 PARIS cedex 14

Mesdames, Messieurs les Directeurs,

Dans le cadre de l'anniversaire des 10 ans de la Charte de la laïcité de la branche Famille avec ses partenaires, la Caisse nationale des allocations familiales et les Caisses d'allocations familiales organisent en 2025 un concours national « La Laïcité en action ! ».

Ce concours a pour objectif de valoriser et récompenser les meilleures actions ou initiatives de promotion de la laïcité mises en œuvre par les partenaires de la branche famille. Ce concours est aussi une opportunité pour soutenir l'engagement de nos partenaires ; il permettra également de repérer des actions qui pourraient être déployées dans d'autres territoires.

Les modalités d'organisation du concours ont été définies en lien avec des représentants des Caf et le soutien de la Direction de la Communication de la Cnaf.

La présente information technique détaille les modalités d'organisation de ce concours.

Un ensemble d'outils sont joints à cette information technique de façon à faciliter l'organisation et la diffusion des informations auprès de vos partenaires.

Des réunions teams sont prévues avec les référents laïcité des Caf pour les accompagner dans la mise en œuvre du concours.

Je sais compter sur le réseau des Caf et, par avance, je vous remercie pour votre collaboration et celle de vos équipes.

Nous vous prions de croire, Mesdames, Messieurs les Directeurs, à l'assurance de notre considération distinguée.

1. Objet du concours

Le concours récompense des actions ou des initiatives des partenaires des Caf qui ont contribué à promouvoir et à faire vivre la laïcité.

2. La contribution des Caf pour le déploiement du concours

La contribution des Caisses d'allocations familiales ne devrait pas conduire à une charge importante, mais elle est indispensable, et comprend trois moments clés.

Tout d'abord, en amont de la diffusion des informations aux partenaires, il est souhaitable que :

- La Caf désigne une personne référente du concours au sein de la Caf ; cette personne assurera l'interface entre les partenaires, si besoin certains services de la Caf pour la présélection des lauréats, et la Cnaf.
Ce peut être le référent laïcité ou une personne familiarisée aux actions de promotion de la laïcité et des valeurs de la République.
- La Caf définit une boîte mail qui pourra réceptionner les dossiers de candidature des participants et désigne les personnes pouvant accéder à cette boîte mail ;
A noter que cette adresse devra être ajoutée sur le document « Bulletin de participation », en bas de page.

Dans un second temps :

- L'ensemble des documents relatifs au concours (règlement, bulletin de participation, formulaires de candidature) devront être mis à disposition et diffusés selon les modalités habituelles de communication vers les partenaires ;
- Une proposition d'emailing peut être utilisée pour cibler certains partenaires, une proposition de post est également transmise pour alimenter les réseaux sociaux.

A la réception des candidatures ;

- Selon des modalités définies localement, il appartiendra à la Caf de procéder à une notation et à la présélection locale des Lauréats ; des outils sont également mis à disposition en pièces jointes ;
Chaque Caf peut sélectionner un candidat pour chacune des deux catégories ;
- Cette présélection, ainsi que l'ensemble des éléments du dossier de candidature sont transmis à la Cnaf à l'adresse suivante : [XXXXXXXXXX](mailto:XXXXXXXXXX@cnaf.fr)

Le détail des conditions pour concourir, le calendrier, la procédure de sélection, la désignation des candidats, etc. sont précisés dans le règlement du concours.

3. Les points essentiels à retenir

3.1. Caractéristiques des actions pouvant candidater

- Les actions et initiatives proposées par les partenaires doivent avoir fait l'objet d'un financement par une Caisse d'allocations familiales (Fnas Promotion des valeurs de la République et Prévention de la radicalisation, fonds locaux, fonds national Parentalité, etc.) après le 1^{er} janvier 2022 pour la ou les action(s) présentée(s).

- Les deux catégories dans lesquelles les partenaires peuvent concourir sont les suivantes :
 - o **CATEGORIE 1 : « Outils et supports pour comprendre la laïcité »**
Exemples : création de jeux, d'expositions, d'œuvres d'art ou de film originaux, etc.
 - o **CATEGORIE 2 : « Actions et initiatives pour faire vivre la laïcité » :**
Exemples : réalisation d'évènement culturel, de festival, de journée d'information, de conférence débat, d'actions de sensibilisation et de dialogue, etc.

3.2. Dépôt des candidatures

La candidature se compose du formulaire de candidature (annexe 2) et du bulletin de participation (annexe 3) et de tout document ou support jugé utile à la compréhension de l'action.

Les différentes rubriques du formulaire de candidature doivent être renseignées (description de l'action, objectifs, son bilan qualitatif, etc).

3.3. Le calendrier

Lundi 30 juin 2025	Lancement du concours
Mardi 30 septembre 2025	Date limite du dépôt des candidatures auprès des Caisses d'allocations familiales
Octobre 2025	Chaque Caf sélectionne une ou deux candidatures (une par catégorie) et transmet sa pré-sélection à la Cnaf au plus tard le vendredi 31 octobre 2025.
Novembre 2025	Délibération du jury et désignation des lauréats.
Décembre 2025	Remise des prix.

4. Le soutien du réseau des chargés de communication des Caf

La direction de la communication de la Cnaf s'associe à l'organisation du concours « la laïcité en action ! » ; des articles seront diffusés par leurs soins sur les supports institutionnels habituels. Les personnes en charge du déploiement du Concours auprès des partenaires, en fonction de leur contexte, pourront faire appel à leurs collègues chargés de communication.

Pièces jointes :

- Annexe 1 - Règlement du concours « la laïcité en action »
- Annexe 2 - Bulletin de participation
- Annexe 3 - Formulaire de candidature, catégorie 1 : outils et supports
- Annexe 4 - Formulaire de candidature, catégorie 2 : actions et initiatives
- Annexe 5 : Emailing à compléter
- Annexe 6 : Proposition de post pour les réseaux sociaux
- Annexe 7 : Signature V1
- Annexe 8 : Signature V2
- Annexe 9 : Visuel-réseaux sociaux
- Annexe 10 : Grille de notation
- Annexe 11 : Fiche d'appréciation de la Caf.